



SE UNSA VAL D OISE

DECLARATION LIMINAIRE CAPD du 28 juin 2012

Madame la Directrice Académique,

Mesdames, Messieurs,

Cette dernière CAPD se tient dans un contexte paradoxal.

Paradoxal, car les décisions du nouveau gouvernement laissent espérer une rentrée moins difficile que prévue en terme d'accueil des élèves. Paradoxal car les collègues, dont nous allons traiter leurs demandes de temps partiels, d'exeat, d'allègements de service ou d'affectation attendent la prise en compte de leurs conditions de travail, de leurs contraintes familiales et de leur aspiration personnelle. Paradoxal car après cinq ans de destruction massive de postes, et de gestion désastreuse des ressources humaines, nous savons que l'impatience est grande et les attentes fortes... Avec lucidité et responsabilités, le SE UNSA contribuera à la reconstruction de l'école publique laïque. Avec responsabilités, nous poursuivrons nos missions en faveur des collègues afin que chacune et chacun retrouve la fierté d'un métier indispensable à toute démocratie.

Mais notre inquiétude est déjà vive, car la dotation complémentaire envisagée par le rectorat pour notre département s'établit sur des critères qui, à notre sens, ne prennent pas en compte les réalités du Val d'Oise ! Des décisions de carte scolaire sans dimension "de gestion des ressources humaines". Pour le SE UNSA une erreur fondamentale d'analyse pour un département qui cumule les disparités de territoires, sociologiques etc ! Les personnels bloqués dans notre département faute de moyens pour les remplacer, les personnels en attente d'un temps partiel ou d'un allègement de service doivent pouvoir mesurer dès à présent l'impulsion voulue par le gouvernement vers une meilleure gestion des ressources humaines. Cet engagement doit être pris en compte par Monsieur le Recteur dans le cadre de la répartition des postes.

D'ailleurs, la lettre de Monsieur le Ministre à tous les personnels de l'Éducation Nationale, est un signe important pour le SE UNSA. Un signe de reconnaissance de l'investissement des personnels, un état de lieux sans concession sur les réalités de l'état de l'École à ce jour, des perspectives essentielles pour le dialogue social, le reflet des ambitions du gouvernement envers les jeunes.

Le SE UNSA partage les enjeux exprimés et milite pour que les personnels soient partie prenante de la refondation de l'École, que leur parole soit entendue, leur travail reconnu et que les moyens pas uniquement matériels leur soient donnés pour mener à bien la mission qui leur est confiée. Le SE Unsa apprécie le message d'espoir et mobilisateur mais ne se contentera pas de mots. Les actes devront suivre très vite.

Nous voulons évoquer, dans cette instance, la situation des personnels précaires AVS i et AVS tâches administratives. L'énergie déployée par le SE UNSA au niveau national et local, n'aura pas été vaine et depuis hier soir, nous avons eu la confirmation que des directives vont parvenir dans les prochains jours aux Préfets afin que les renouvellements des contrats soient effectifs dans les

meilleurs délais. Nous réitérons notre demande concernant, la nécessaire présence des AVS aides administratives, des recrutements à la hauteur des besoins de toutes les écoles qui en feront la demande express. Notre inquiétude pour ces supports est justifiée par le nombre conséquent d'élèves en situation de handicap accueillis dans les écoles val d'oisienne. Cette tradition d'accueil ancrée bien avant la circulaire de 2005, est plus élevée que dans les autres départements de notre académie, voire au plan national. La dotation préfectorale doit prendre en compte cette situation afin qu'une juste répartition puisse répondre à ces deux types de besoins.

Nous souhaitons également vous indiquer la position du SE UNSA pour le paiement de la part variable de l'indemnité ECLAIR. Le SE UNSA n'a eu de cesse de dénoncer ce dispositif lors de sa création dans le second degré et reste opposé à son extension, en l'état, au 1er degré. Nous rappelons que les directrices et directeurs, n'ont pas de fonction hiérarchique dans les écoles. C'est pourquoi, Le SE UNSA engage les équipes à partager cette indemnité entre chaque enseignant de l'école.

En ce qui concerne les refus de temps partiels, opposés au critère arbitraire de première demande, nous avons acté l'application des textes. Une décision importante envers les collègues concernés. Cette procédure de recours doit prendre tout son sens, en accordant in fine, la quotité ou la modalité sollicitée au plus grand nombre possible. Le SE UNSA continuera à demander l'application de la circulaire sur le 80 %, et l'ouverture des autres quotités sur autorisation.

Enfin, sur le dossier des EXEAT, nous demandons l'ouverture de la liste complémentaire à la hauteur des premiers exeat accordés et pour lesquels aucun n'ineat ne sera donné. Là aussi il s'agit d'envoyer un signal fort envers les collègues malgré les difficultés que nous connaissons tous sur le manque d'enseignants pour la prochaine rentrée. Les collègues ne doivent pas faire les frais d'une dotation qui ne correspond pas aux réels besoins de notre département.

Notre intervention se terminera par les demandes suivantes :

- La première pour un point sur le recrutement complémentaire des PES et des modalités d'accueil. Nous demandons l'état récapitulatif des supports réservés aux PES . Un bilan de cette année, sur les conditions de renouvellement, les démissions et les licenciements. La mise à jour de l'implantation des postes des professeurs maîtres formateurs, à l'issue des opérations du mouvement.
- la seconde pour signaler les difficultés rencontrées par les collègues sur les LPC et PPRE passerelles. L'amélioration du dispositif et la coordination avec les collègues.